



## Revocation sans parution au jo

Par **CHEMARIN**, le **14/06/2018** à **17:23**

Bonjour,

Présidente non associée d'une SASU, en qualité de représentante je portais à cette société ma carte d'agent immobilier.

Après un entretien avec l'associé je lui signifie que je démissionne car nous n'avons pas la même vision de la société.

Ma démission est envoyée au 2 mai 2018 au matin en LRAR pour le 30 mai, le temps de finir des dossiers et de provoquer une assemblée générale.

Il me révoque le 2 mai 2018 après midi, un huissier me dépose un avis de passage chez moi. Interdiction de revenir au bureau.

Il reçoit mon LRAR le 4 mai 2018.

Je vais chercher le document chez l'huissier le 4 mai 2018 mentionnant la révocation.

A ce jour, rien n'a été publié aux annonces légales pour enlever ma responsabilité vis à vis des tiers et me rendre non opposable.

Puis je le faire?

Merci,